

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 - 18 heures 00
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2019
- **APPROUVE** la réalisation des travaux de suppression des tabliers du tunnel de Daspich à Terville, pour un montant prévisionnel maximum de 136 169 € HT pour la Communauté d'Agglomération
- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'accessibilité des personnes en situation de handicap concernant le bilan 2018 et le programme 2019
- **APPROUVE** le programme d'actions 2019 du Contrat Local de Santé
- **APPROUVE** la répartition des actifs et passifs, au prorata de la population municipale INSEE 2018, dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs
- **APPROUVE** les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée à signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour l'exercice de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)
- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°2 à la convention avec le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Fontoy-Vallée de la Fensch (SEAFF) pour le raccordement de certaines Communes de la Communauté d'Agglomération au réseau de collecte des eaux usées du SEAFF portant protocole d'accords financiers
- Concernant les Finances :
 - **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2018
 - **DECLARE** que les comptes de gestion de l'exercice 2018 n'appellent ni observation, ni réserve
 - **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2018
 - **ADOpte** le Budget Primitif 2019 et **FIXE** les taux d'imposition de fiscalité directe suivants pour 2019 (inchangés depuis 2014) :
 - 8,83% pour la taxe d'habitation (TH) ;
 - 1,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
 - 3,11% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
 - 23,86 % pour la cotisation foncière des Entreprises (CFE) ;
 - **APPROUVE** le paiement des différentes contributions aux syndicats mixtes dont est membre la Communauté d'Agglomération, à savoir le SMITU, le SCOTAT, le SMO E-LOG'IN 4, le POLE METROPOLITAIN du SILLON LORRAIN et le POLE METROPOLITAIN FRONTALIER du NORD LORRAIN
 - **ADOpte** le budget déchets 2019, **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 10,39 %, étant précisé qu'une période d'harmonisation progressive a été décidée par le Conseil Communautaire pour une durée de 10 ans (délibération du 8 octobre 2015)

- **FIXE** les taux de TEOM qui s'appliqueront pour chaque commune en 2019 comme suit :

COMMUNE	Taux de TEOM 2019
ANGEVILLERS	12,71 %
BASSE-HAM	9,36 %
FONTOY	12,42 %
HAVANGE	12,34 %
ILLANGE	10,06 %
KUNTZIG	8,90 %
LOMMERANGE	13,42 %
MANOM	11,28 %
ROCHONVILLERS	13,22 %
TERVILLE	8,88 %
THIONVILLE	10,10 %
TRESSANGE	14,03 %
YUTZ	11,53 %

- **APPROUVE** le paiement de la contribution au syndicat mixte SYDELON
- **ANTICIPE** un excédent prévisionnel de clôture de 763 226 €, qui sera reversé au budget principal afin de permettre à celui-ci d'assurer la contribution au FPIC, en lieu et place de certaines Communes et dont le montant précis sera défini par l'assemblée après notification du FPIC par l'Etat
- **ADOpte** le budget assainissement 2019 et **FIXE** le tarif de la redevance d'assainissement applicable en 2019 à 1,70€/m³ pour l'ensemble des Communes
- **ADOpte** le Budget GEMAPI et le Budget Primitif 2019 des zones d'activité
- **DECIDE** l'ouverture de deux autorisations de programme concernant les travaux du parking relais P+R sur la ZAC de Metzange Buchel et la construction du Centre Technique Communautaire
- Concernant l'évènementiel sportif, **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € :
 - au club de Boxe Française de Thionville pour l'organisation des Internationaux de Thionville en Kick-Boxing
 - à l'association sportive du fort de Guentrange pour l'organisation du 4^{ème} trail du fort de Guentrange
 - au Triathlon Thionville Yutz Club pour l'organisation du Triathlon International de Thionville
 - au Thionville Tout Terrain Moto Club pour l'organisation d'une manche du Championnat de France de Motocross ainsi que de la 3^{ème} manche du Championnat Alsace Lorraine MX1&2
- **ATTRIBUE** à l'Association ALYS une subvention globale de 60 000 €, à raison de 20 000 € par an pour les années 2019 à 2021, pour le soutien financier au dispositif « Taties à toute heure »
- **APPROUVE** les règlements intérieurs des multi-accueils communautaires transférés le 1^{er} janvier 2019
- **AGRÉE** la candidature de GAÏA CONCEPT en vue de l'exploitation du golf dans le cadre d'un bail emphytéotique contracté avec la SODEVAM, aménageur de la ZAC du Kickelsberg

- **DECIDE** de prolonger la convention permettant l'utilisation de la déchetterie de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan située à Koenigsmacker par les habitants de Basse-Ham jusqu'au 30 septembre 2019
- **APPROUVE** la convention à signer avec l'éco-organisme EcoDDS pour la Collecte des Déchets Diffus Spécifiques des ménages
- **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement par la Société VILOGIA, d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction en VEFA de 50 logements, ZAC des Tuileries à Yutz.

La séance est levée à 20h15.